

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le jeudi 17 septembre 2020

### NOUVEL EPISODE DE GRANDES MAREES

Un nouvel épisode de grandes marées va concerner Mayotte du jeudi 17 septembre au lundi 21 septembre 2020 inclus, avec un pic attendu dimanche 20 septembre à 5h48.

L'ensemble des services susceptibles d'être impactés, ainsi que les maires ont été prévenus afin qu'ils demeurent vigilants.

**Les marées suivantes, intégrant le phénomène de subsidence, sont attendues :**

**> jeudi 17 septembre 2020 :**

- une marée de 4m11 à 16h19,

**> vendredi 18 septembre 2020 :**

- une marée de 4m07 à 4h37,
- une marée de 4m18 à 16h55.

**> samedi 19 septembre 2020 :**

- une marée de 4m22 à 5h11,
- une marée de 4m13 à 17h31.

**> dimanche 20 septembre 2020 :**

- une marée de 4m25 à 5h46.

**> lundi 21 septembre 2020 :**

- une marée de 4m14 à 6h23.

Bien que les prévisions météorologiques annoncent une tendance plutôt calme d'ici la fin de la semaine, la préfecture rappelle que la dégradation des conditions météorologiques peuvent accentuer l'impact du phénomène de marées et entraîner une détérioration des conditions de navigation ou de circulation en bord de mer. Ces données pourront être fournies dans les 24 heures qui précéderont l'événement.

Des bulletins quotidiens seront diffusés jusqu'au lundi 21 septembre afin que les usagers puissent disposer de l'information la plus complète possible.

D'ores et déjà la préfecture rappelle à la population qu'en cas de grandes marées les consignes de sécurité suivantes sont à respecter :



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Tenez-vous au courant du niveau des marées et de l'évolution de la situation météorologique.
- Limitez vos déplacements en bord de mer et circulez avec précaution en limitant votre vitesse et en respectant les consignes des forces de l'ordre et des services gestionnaires des routes.
- Ne vous engagez pas sur une route fermée à la circulation.
- Sur le littoral ou sur les plages surveillez attentivement les enfants.
- Si vous habitez en bord de mer :
  1. protégez vos biens face à la montée des eaux (installer des batards d'eau, relever les mobiliers),
  2. coupez l'électricité, l'eau et fermez les bouteilles de gaz,
  3. préparer votre kit d'urgence (médicaments, vêtements, alimentation, etc.),
  4. si nécessaire, évacuez vos habitations et gagnez les lieux d'accueil prévus par votre mairie.
- Ecoutez les consignes de sécurité.